

Syndicat Départemental d'Energie du Tarn

2025 /

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à neuf heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la Cave de Labastide de Lévis, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
21 novembre 2025

Date d'affichage :
21 novembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 59

Délibération n° : 08122025 /2.2

Nombre de voix délibératives :
44

Membres titulaires présents : 40

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Francis CESCATO, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA (pouvoir de Michel FARENC), Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GOBBELS, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX (pouvoir de Franck MONNERET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 2

Christian HAMON (représenté par Thierry FOUCHÉ), Myriam VIGROUX (représentée par Jérôme CORSO)

Membres suppléants présents : 2

Thierry FOUCHÉ (représente Christian HAMON), Jérôme CORSO (représente Myriam VIGROUX)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 2

Michel FARENC (pouvoir à Didier GAVALDA), Franck MONNERET (pouvoir à Didier MAHOUX)

Membres titulaires excusés : 15

Sylvian CALS, Vincent COLOM, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTE, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Frédéric JOURDE, Éric LEROUX, Noël MEYSSONNIER, Francis REMIOT, Jean-Claude VERNIER, Mickaël VIATGE.

Objet : Adoption du Budget Annexe IRVE 2026

Monsieur le Président expose que le budget primitif annexe IRVE 2026 est présenté sans la reprise des résultats afin d'utiliser le plus rationnellement possible les dépenses d'investissement.

Un budget supplémentaire sera présenté au comité syndical au plus tard le 30 juin 2026, à l'issu du vote du compte financier unique (CFU). Il présentera et affectera les résultats de l'exercice antérieur.

Le projet de budget primitif annexe IRVE 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : **1 284 000.00 €**
- Section d'investissement : **565 000.00 €**

Le contenu du budget est présenté dans le rapport joint à la présente délibération.

A l'issue de la présentation et après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- Adopte le budget primitif annexe IRVE 2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 08 décembre 2025

Le Président
M. Alain ASTIE



Le secrétaire de séance
M. Jean-Charles BALARDY